RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1997 B 11111
Numéro SIREN : 413 355 447
Nom ou dénomination : ARPEGE

Ce dépôt a été enregistré le 16/07/2018 sous le numéro de dépôt 60162

20180601622017

DATE DEPOT : 16/07/2018

N° DE DEPOT : 60162

N° GESTION : 1997B11111

N° SIREN : 413355447

DENOMINATION : ARPEGE

ADRESSE : 374 rue Saint-Honoré 75001 Paris

MILLESIME : 2017

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

Greffe du Tribunal
de commerce de Paris
Acte déposé le :
18 JUIL. 2018
Sous le N° : 60162

ARPEGE
Société anonyme au capital de 22 279 552 €
Siège social : 374 Rue Saint-Honoré – 75001 PARIS
RCS Paris 413 355 447

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017 PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 19 JUIN 2018

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale décide d'affecter la totalité du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017 au compte « Report à nouveau » qui, après affectation, s'élèvera à la somme de 4 773 066,65 €.

Il est rappelé qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

ARPEGE
Société Anonyme au capital de 22 279 552 euros
Siège Social : 374 Rue Saint-Honoré – 75001 PARIS
413 355 447 R.C.S. PARIS

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LA GESTION DE L'EXERCICE 2017

Madame, Monsieur, Cher actionnaire,

Nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2017, ainsi que les comptes annuels dudit exercice soumis aujourd'hui à votre approbation.

Situation et activité de la société au cours de l'exercice

• L'activité d'ARPEGE en 2017

Depuis la cession de son fonds de commerce à SwissLife Banque Privée le 31 août 2008, la société n'a plus d'activité opérationnelle.

La société poursuit depuis une stratégie de réinvestissement des produits réalisés lors de la cession de son fonds de commerce en étudiant diverses opportunités de croissance externe dans son domaine d'expertise; aucune n'a pu se concrétiser au cours de l'exercice, mais la société a conservé dans son bilan les moyens nécessaires à une reprise d'activité ou à la participation à une opération de croissance externe.

• Résultats de la société

En 2017, les charges d'exploitation s'élèvent à 14 918 euros (27 514 euros en 2016).

Un résultat financier d'un montant de 402 253 euros a été constaté en 2017, essentiellement constitué de produits d'intérêt sur le placement de la trésorerie de la société et de gains de change ; il s'était élevé à 106 878 euros en 2016.

Le résultat net de l'exercice 2017 s'établit à 387 335 euros (- 90 677 euros en 2016).

Les fonds propres au 31 décembre 2017 s'établissent à 27 086 044 euros, pour un capital social de 22 279 552 euros.

• Evolution prévisible de la situation et perspectives d'ARPEGE

Depuis la cession de son fonds de commerce, la société Arpège n'exerce plus d'activité opérationnelle ; la société a pour stratégie de faire fructifier au mieux les produits issus des opérations liées à la cession de son fonds de commerce, et de rechercher activement les opportunités de croissance externe qui pourraient se présenter pour investir à nouveau dans le domaine de la gestion d'actifs, ou dans toute activité dans le domaine de la finance en général. Arpège reste ainsi activement à l'écoute des opportunités.

- **Prises de participations**

Aucune prise de participation n'a eu lieu au cours de l'exercice 2017.

- **Evénements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi.**

La société n'a enregistré aucun événement post-clôture.

- **Affectation du résultat**

Nous vous proposons d'affecter la totalité du gain de l'exercice s'élevant à 387 335 euros au compte de report à nouveau qui s'élèvera après cette affectation à 4 773 472,03 euros

- **Dividende**

Nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à de distributions de dividende au cours des 3 derniers exercices.

- **ACTIONNARIAT**

Répartition du capital social

La répartition du capital n'a pas été modifiée au cours de l'année 2017.
Le capital social est, au 31 décembre 2017, détenu à hauteur de 100 % par VIEL & Cie.

- **RISQUES LIES A L'ACTIVITE**

Les principaux risques identifiés dans la mesure où ils peuvent avoir un impact sur la valeur des investissements de la société Arpège sont :

- risque opérationnel ;
- risque de taux d'intérêt ;
- Risque de liquidité.

- **AUTRES INFORMATIONS**

Délais de règlement

Au 31 décembre 2017, aucun encours clients et fournisseurs n'est à constater.

Les dates d'échéance ci-dessus correspondent aux mentions présentes sur les factures ou à défaut à la fin du mois civil au cours duquel les factures ont été reçues.

Arpège dispose d'un processus de validation des factures par les services compétents préalable à tout paiement. Après validation par ces services, le paiement intervient rapidement.

Situation d'endettement de la société

La société n'a contracté aucune dette bancaire au 31/12/2017.

Montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement

La société ne constate pas de charges non déductibles fiscalement selon les articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

- **Mandataires sociaux**

Le Conseil d'administration était composé, comme suit :

- Monsieur William WOSTYN, **Président-Directeur Général**, Président de Trad-X Holding SA (Suisse), ParFX Holding S.A. (Suisse), Tradificom International SA (Suisse), TSAF S.A (Paris), TSAF OTC S.A. (Paris), Représentant permanent de VIEL & Cie au Conseil d'administration de E-VIEL, Représentant permanent de Viel et Compagnie-Finance au Conseil d'administration de 3VFinance, Représentant permanent de CFT au Conseil d'administration de CM Capital Markets Holding SA (Espagne), Représentant permanent de de TSH SA (Suisse) au Conseil d'administration de Finance 2000 (France), Administrateur des sociétés Carax SA (Paris), Swisslife Banque Privée (Paris), TSH SA (Suisse), TFS SA (Suisse), Finarbit AG (Suisse), Tradition SA (Suisse), Gottex Brokers SA (Suisse), Starfuels SA (Suisse), Finacor & Associés SA (Belgique), Finacor Belgique SA (Belgique), Tradition UK Ltd (Royaume Uni), Elixium Holding Ltd (Royaume Uni), Elixium Holding (Europe) Ltd (Royaume Uni), TFS Ltd (Royaume-Uni), TFS Derivatives Ltd (Royaume-Uni), TLC Ltd (Royaume-Uni), Tradition Management Services Ltd (Royaume Uni), Trad-X (UK) Ltd (Royaume Uni), ParFX (UK) Ltd (Royaume-Uni), TFS Israel (Brokers) Ltd (Israël), Streamingedge Inc. (Etats-Unis), Tradition America Holding Inc (Etats-Unis), Tradition America LLC (Etats-Unis), Tradition Securities and Derivatives Inc (Etats-Unis), Tradition SEF Inc (Etats Unis), Tradition Data Analytics Services (Proprietary) Ltd (Afrique du Sud), , Tradition Services SA de CV (Mexique), Tradition Securities Colombia SA (Colombie), Tradition Colombia SA (Colombie), Tradition Nihon Tradition Co Ltd (Japon), Tradition Asia Pacific Pte Ltd (Singapour), Directeur Juridique groupe de VIEL & Cie, de Compagnie Financière Tradition et de Bourse Direct.

- VIEL & Cie, **Administrateur**, représentée par Madame Catherine NINI, Président du Directoire et Directeur Général de Bourse Direct, Directeur général délégué **de** Viel et Compagnie-Finance, Administrateur de VIEL & Cie, SwissLife Banque Privée, SwissLife Gestion Privée, et d'E-Viel, Représentant permanent de Bourse Direct au Conseil d'administration d'EASDAQ, Directeur financier de VIEL & CIE, membre représentant Bourse Direct au Conseil de la Bourse de Berlin, Administrateur unique des GIE Viel Gestion et VCF Gestion.

- Madame LACROIX Virginie, Administrateur, Président Directeur Général de Finance 2000 (France), Représentant permanent de la société Viel & Cie au sein du Conseil d'administration de la société 3V Finance, Contrôleur des comptes des GIE VIEL GESTION et VCF GESTION.

Les administrateurs n'ont pas perçu de rémunération de la société au cours de l'exercice 2017.

- **Conventions**

Aucune nouvelle convention n'est intervenue au cours de l'exercice 2017, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, le Directeur général, le directeur général délégué, l'un des administrateurs, l'un des actionnaires et, d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception de conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

- **Délégations accordées au Conseil d'administration**

Aucune délégation n'a été accordée au Conseil d'administration par l'Assemblée générale.

- **Fonctionnement du Conseil d'administration**

Aucun membre n'a été élu par les salariés. Aucun censeur n'a été nommé.
Aucun des membres n'est lié à la société par un contrat de travail.
Le Conseil d'administration comprend des personnes ayant des formations variées avec des compétences dans le secteur de l'intermédiation, dans l'analyse des risques ainsi que des compétences juridiques et réglementaires.
La durée des mandats des membres est de 6 exercices, conformément à la durée légale.
Arpège fait appel au service juridique du Groupe VIEL & Cie pour son suivi juridique et la préparation de ses conseils et comités.

Chaque membre du Conseil reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles. Les membres du Conseil d'administration communiquent fréquemment avec les membres de la Direction générale en dehors des réunions du Conseil et obtiennent ainsi une information précise sur l'activité de la société.

Les dates de réunion des Conseils d'administration sont définies après échange avec chaque membre pour s'assurer de sa disponibilité. Une convocation par courrier électronique contenant l'ordre du jour est ensuite envoyée quelques jours avant la date de chaque réunion. Pour les réunions non prévues, la convocation peut se faire de manière téléphonique avec confirmation par email.

Les réunions sont préparées par tous en amont et chaque membre peut demander la mise à l'ordre du jour d'un point en particulier.

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément.

Tableau des cinq derniers exercices

	2013	2014	2015	2016	2017
I - Situation financière en fin d'exercice					
a. Capital social	22 279 552	22 279 552	22 279 552	22 279 552	22 279 552
b. Nombres d'actions émises	1 392 472	1 392 472	1 392 472	1 392 472	1 392 472
II - Résultat global des opérations effectuées					
a. PNB/Chiffre d'affaires hors taxes	-				
b. Résultats avant impôt, amortissements et provisions	90 722	75 555	-7 105	79 367	387 335
c. Impôt sur les bénéfices	-	-279 516	-321 911	-170 044	-
d. Résultats après impôt, amortissements et provisions	90 722	-203 961	-329 016	-90 677	387 335
e. Montant des bénéfices distribués	-				
III - Résultat des opérations par actions					
a. Résultats après impôt, mais avant amortissements et provisions	0,07	-0,15	-0,24	0,06	0,28
b. Résultats après impôt, amortissements et provisions	0,07	-0,15	-0,24	-0,07	0,28
c. Dividende versé à chaque action	-	-	-	-	-
IV - Personnel					
a. Nombre de salariés	-	-	-	-	-
b. Montant de la masse salariale	-	-	-	-	-
c. Montant relatif au titre des avantages sociaux	-	-	-	-	-

Exemplaire Greffe

Arpège

Exercice clos le 31 décembre 2017

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG Audit

Ernst & Young Audit
Tour First
TSA 14444
92037 Paris - La Défense cedex

Tél. : +33 (0) 1 46 93 60 00
www.ey.com/fr

Arpège

Exercice clos le 31 décembre 2017

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Arpège,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Arpège relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

EY

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

- Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

- Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

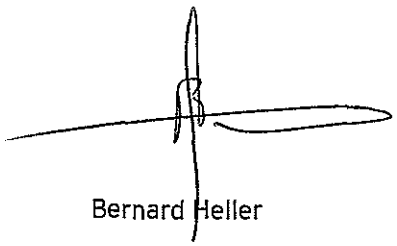
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 4 juin 2018

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit



Bernard Heller

Bilan

ACTIF	Note	31/12/2017 Brut Euro	Amort / Dépr Euro	Net Euro	31/12/2016 Net Euro
Actif immobilisé					
Immobilisations incorporelles		91 338	-91 338	-	-
Immobilisations corporelles		-	-	-	-
Participations, TIAP		-	-	-	-
Autres immobilisations financières		-	-	-	-
Total de l'actif immobilisé		91 338	-91 338	-	**0**
Actif circulant					
Clients et comptes rattachés		-	-	-	-
Autres créances	II.1	28 511 510	-	28 511 510	29 036 178
Valeurs mobilières de placement		-	-	-	-
Disponibilités	II.2	10 100	-	10 100	27 495
Charges constatées d'avance		-	-	-	-
Total de l'actif circulant		**28 521 611**	-	**28 521 611**	**29 063 673**
Total de l'actif		**28 612 948**	**-91 338**	**28 521 611**	**29 063 673**

PASSIF	Note	31/12/2017 Euro	31/12/2016 Euro
Capitaux propres			
Capital social		22 279 552	22 279 552
Prime d'émission, de fusion, d'apport		-	-
Réserve légale		33 020	33 020
Réserves réglementées des plus-values long terme		-	-
Autres réserves		-	-
Report à nouveau		4 386 137	4 476 814
Résultat de l'exercice		387 335	-90 677
Total des capitaux propres	II.3	**27 086 044**	**26 698 709**
Provisions			
Dettes			
Emprunts et dettes financières diverses		-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	II.4	7 546	7 656
Dettes fiscales et sociales		-	0
Autres dettes	II.5	2 413	161 843
Ecart de conversion passif		1 425 607	2 195 465
Total des dettes		**1 435 566**	**2 364 964**
Total du passif		**28 521 611**	**29 063 673**

Compte de résultat

	Note	2017 Euro	2016 Euro
Chiffre d'affaires net		-	-
Reprises d'amortissements et provisions		-	-
Autres produits d'exploitation		0	3
Produits d'exploitation	III.1	**0**	**3**
Frais de personnel			
Autres achats et charges externes		-14 918	-27 439
Impôts taxes et versements assimilés		-	-75
Dotations aux amortissements et provisions		-	-
Charges d'exploitation		**-14 918**	**-27 514**
Résultat d'exploitation		**-14 918**	**-27 511**
Résultat financier	III.2	402 253	106 878
Résultat courant avant impôt		**387 335**	**79 367**
Résultat exceptionnel		-	-
Impôts sur le bénéfice	III.3	-	-170 044
Résultat net pour l'exercice		**387 335**	**-90 677**
Nbre d'actions			
Résultat avant impôt dot et part		387 335	79 367
Résultat après impôt et part mais avant dot		387 335	-90 677

ARPEGE

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

I / PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

Principes comptables :

Les comptes annuels de la société Arpège sont établis conformément aux dispositions du règlement ANC 2016-07 applicables aux sociétés commerciales ainsi qu'aux principes comptables généralement admis.
Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices conformément aux règles générales d'établissement des comptes annuels et à la réglementation applicable aux sociétés commerciales.

Méthodes comptables utilisées :

- Portefeuille titres

- Titres de transaction

Ils sont enregistrés au prix d'acquisition, frais inclus, en tenant compte le cas échéant des intérêts courus. Ces titres font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché coupons inclus. L'écart à la clôture existant entre le prix d'acquisition et la valeur de marché est constaté en résultat.

- Titres de placement

Ils sont comptabilisés au prix d'acquisition, hors coupons courus pour les obligations. A la clôture de l'exercice, les titres sont évalués au dernier cours de décembre. Les moins-values constatées donnent lieu à une dépréciation par ensemble homogène de titres de même nature.
Les revenus d'obligations encaissés, ainsi que les coupons courus non échus en fin d'exercice, sont comptabilisés nets de retenue à la source.

- Titres d'investissement

Ils sont enregistrés au prix d'acquisition hors coupons courus.
Ces titres font l'objet d'un étalement, sur leur durée de vie résiduelle, de la différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement. Les revenus d'obligations encaissés, ainsi que les coupons courus non échus en fin d'exercice, sont comptabilisés nets de retenue à la source.

- Valeurs immobilisées

- Titres de participation

Ils sont comptabilisés au prix d'acquisition ou au prix de souscription. Une dépréciation peut être constatée, notamment au regard du niveau des capitaux propres de la participation, lorsque nécessaire.

- Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont comptabilisées pour leur valeur d'acquisition nette de TVA récupérable.
Les immobilisations corporelles et certaines immobilisations incorporelles (logiciels) sont amorties sur leur durée de vie économique estimée selon le mode linéaire ou dégressif.

Les règles utilisées sont les suivantes :

Agencements :	10 ans - linéaire
Mobilier et matériel :	5 à 10 ans - linéaire/dégressif
Matériel informatique :	3 ans - dégressif
Logiciels informatiques :	1 an - linéaire
Progiciels informatiques :	3 ans - linéaire/dégressif

- **Opérations en devises**

A chaque arrêté comptable, les éléments d'actif, de passif et de hors-bilan sont évalués au cours de change en vigueur à la date d'arrêté et les résultats enregistrés en charges ou en produits sur opérations de change.

- **Créances et dettes rattachées**

Les intérêts à recevoir et à payer sont rattachés à chaque poste de bilan en fonction de leur nature.
Les commissions sont comptabilisées à la date de facturation. La partie des commissions non encore facturée à la date de clôture est enregistrée au résultat.

- **TVA non récupérable**

La partie de TVA non récupérable est enregistrée au compte de résultat dans chaque poste de charge concerné.

- **Provisions**

Les provisions, conformément aux prescriptions des articles 322-2 à 322-3 et 323 du Règlement ANC 2014-03, sont destinées à couvrir des risques et des charges, nettement précisés quant à leur objet et que des événements survenus ou en cours à la clôture de l'exercice rendent certains.

- **Autres postes de bilan**

Les autres postes du bilan sont enregistrés à leur valeur nominale, après déduction des dépréciations économiquement nécessaires.

II / NOTES SUR LE BILAN

II.1 – Autres créances

Ce poste a évolué de la façon suivante :

en euros	31-déc-17	31-déc-16
Créances clients	-	-
Créances d'impôt et de taxes	-	-
Créances sur personnel	-	-
Comptes courants vis-à-vis de sociétés liées	28 511 510	28 736 512
Produits divers à recevoir	-	-
Débiteurs divers	-	299 666
TOTAL	**28 511 510**	**29 036 177**

II.2 – Disponibilités

Les disponibilités de la société se composent de la sorte:

en euros	31-déc-17	31-déc-16
Créances sur les établissements de crédit	10 100	27 495
Intérêts courus	-	-
Caisse	-	-
TOTAL	**10 100**	**27 495**

II.3 – Capitaux propres

en euros	01.01.2017	Affectation Résultat 2016	Résultat 2017	31.12.17
Capital	22 279 552	-	-	22 279 552
Réserve Légale	33 020	-	-	33 020
Report à nouveau	4 476 814	-90 677	-	4 386 137
Résultat de l'exercice	-90 677	90 677	387 335	387 335
TOTAL	**26 698 709**	-	**387 335**	**27 086 044**

Conformément à la décision de l'Assemblée générale des actionnaires qui a approuvé les comptes de l'exercice 2016, le bénéfice de cet exercice a été affecté au poste de « report à nouveau » comme présenté ci-dessus.
Au 31 décembre 2017, le capital de la société est composé de 1 392 472 actions de 16 € de nominal ; aucun changement n'est intervenu au cours de l'exercice.

II.4 – Fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes fournisseurs s'élèvent à 7 546 € au 31 décembre 2017, contre 7 656 € au 31 décembre 2016. Elles sont essentiellement composées de factures non parvenues pour des honoraires d'audit ; ces dettes ont une échéance inférieure à six mois.

II.5 – Autres dettes

Les autres dettes s'élèvent à 2 413 € au 31 décembre 2017, contre 161 843 € au 31 décembre 2016. Elles sont intégralement composées de comptes courant vis-à-vis de sociétés liées.

III / NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

III.1 – Chiffre d'affaires net

Jusqu'à la date de cession de son fonds de commerce en 2008, la société Arpège exerçait une activité de gestion d'actifs. Depuis cette date, aucun chiffre d'affaires n'a été comptabilisé par la société malgré les efforts déployés par la société afin de rester à l'écoute des opportunités de croissance externe dans son cœur de métier.

III.2 – Résultat financier

Le résultat financier se décompose comme suit :

en euros	**2017**	**2016**
Produits nets sur cession de VMP	-	-
Autres produits financiers	98 575	106 666
Gain de change	308 603	212
Total des produits financiers	*407 178*	*106 878*
Autres frais financiers	-	-
Perte de change	4 925	-
Total des charges financières	*4 925*	-
TOTAL	**402 253**	**106 878**

Les produits financiers sont principalement liés au placement de la trésorerie de la société.

III.3 – Impôts

La société Arpège ne constate aucune charge d'impôt au titre de l'exercice 2017 contre une charge de 170 044 € en 2016.

IV / NOTES SUR LE HORS BILAN

IV.1 – Engagements donnés

Aucun engagement n'a été donné au cours de l'exercice.

IV.2 – Engagements reçus

Aucun engagement n'a été reçu au cours de l'exercice.

IV.3 – Engagements sur instruments financiers à terme

Néant.

V / AUTRES INFORMATIONS

V.1 – Ventilation des effectifs moyens

Au 31 décembre 2017, la société n'a pas de personnel salarié.

V.2 Affectation du résultat

Il est proposé d'affecter la totalité du résultat de l'exercice 2017 en report à nouveau.

V.3 Rémunération des dirigeants

Organes d'administration : Aucune

Organe de direction : Aucune

V.4 Evénements importants depuis la clôture de l'exercice

Il n'existe aucun événement ayant intervenu entre la date de clôture et la date d'établissement des comptes et venant remettre en cause le patrimoine et la situation financière de la société et par conséquent, la continuité d'exploitation.

V.5 Consolidation

Arpège est intégrée dans la consolidation des comptes de VIEL & Cie, dont le siège social est situé au 9, Place Vendôme, 75001 Paris, et dont la maison-mère ultime est Viel et Compagnie-Finance, 23 Place Vendôme - 75 001 Paris.